

DÈS VOTRE RETOUR...

9. L'étudiant devra s'assurer de recevoir un **relevé de notes (Transcript of Records) au plus tard trois semaines après la fin de sa mobilité.**

Ces résultats seront encodés et reconnus automatiquement par le CrB avec une mention spécifique.

La reconnaissance de votre séjour Erasmus : les crédits validés à l'étranger seront reconnus dans votre cursus au CrB. S'il manque des crédits, vous devez vous assurer de contacter immédiatement vos responsables académiques.

10. **Une confirmation de séjour** est nécessaire et doit être signée par l'établissement d'accueil avant votre retour en Belgique et envoyée au Conservatoire royal de Bruxelles.

11. L'étudiant recevra par mail **un rapport final** à compléter (expéditeur : Agence AEF).

12. **Les 30% restant de la bourse seront versés si l'étudiant remplit les obligations suivantes :**

1. Avoir complété le rapport final (envoyé par l'AEF);
2. Confirmation de réception de son Transcript of records;
3. Revenir en Belgique avec une attestation de séjour remise et signée par l'établissement d'accueil;
4. Réaliser le test OBLIGATOIRE de langue OLS après la période de mobilité.

Concernant l'OLS (test de langue obligatoire, nous insistons à ce que vous suiviez l'entièreté des cours proposés online par l'UE !

Des questions?

Contactez le **Coordinateur Erasmus+ du Conservatoire**

Erasmus Coordinator - International Relations Coordinator (IRC)
Salvatore GIOVENI
30, rue de la Régence
1000 Bruxelles
salvatore.gioveni@conservatoire.be

Permanences Erasmus

Mercredi : 10h00-13h00 et 14h00-17h00 SUR RDV uniquement
17, rue du Chêne (rez-de-chaussée)

www.erasmusconservatoire.be



Erasmus+ Student Mobility Study OUT Administration Process - Procédure administrative

Erasmus+ (European Action Scheme for the Mobility of University Students) est le programme de l'UE 2021-2027 pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport. Il réunit tous les mécanismes européens et internationaux précédemment mis en œuvre pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, remplaçant à lui seul sept programmes, dont Jeunesse en Action.

La gestion de ce programme en Fédération Wallonie-Bruxelles a été confiée à l'AEF Europe pour le chapitre Education et Formation et au BIJ pour le chapitre Jeunesse.

« L'ouverture au monde est un des pôles essentiels du projet pédagogique et artistique du Conservatoire royal de Bruxelles. Développer le potentiel artistique des étudiants en multipliant les initiatives d'interdisciplinarité, les pratiques artistiques transversales (activités de l'orchestre et du chœur du Conservatoire, production de spectacles théâtraux et de poésie-musique) et en favorisant le métissage culturel sont des buts que les pédagogues du Conservatoire royal de Bruxelles s'efforcent de réaliser au quotidien.

La situation géographique de Bruxelles a depuis des siècles conféré à la ville une position de carrefour culturel, de point de rencontres d'artistes nationaux et étrangers (un tiers des étudiants du CrB sont d'origine étrangère, représentant 39 nationalités différentes, de nombreux professeurs viennent de pays extérieurs à la Belgique) et, enfin, de capitale européenne. La tradition d'accueil de notre pays se double par l'exiguïté de son territoire, d'une tendance chez ses artistes à franchir facilement les frontières et de maîtriser aisément les langues étrangères. »

Le conservatoire royal de Bruxelles se devait, dès la mise en vigueur des décrets le classant dans l'enseignement supérieur artistique, de s'inscrire activement dans les programmes de mobilité européens. Les paragraphes ci-dessus forment l'introduction de la charte universitaire Erasmus, obtenue dès 2004, qui permet à l'école d'envoyer ses propres étudiants dans les écoles supérieures de 31 pays et d'accueillir des étudiants de ces institutions. Le CrB gère plus de 60 mobilités dont environ 30 mobilités étudiants, 30 mobilités pour les enseignants et une vingtaine de mobilité pour les projets européens tels que HarMA (harma.eu.com) ou HarMA+ et HarMA HUB.

Procédures administratives si vous souhaitez partir à l'étranger

Si vous souhaitez partir durant l'année académique prochaine, il faudra se présenter à une permanence Erasmus dès le mois d'octobre de l'année en cours afin de vous inscrire comme candidat Erasmus. L'inscription est OBLIGATOIRE et EN PRESENTIEL au plus tard le deuxième mercredi de novembre.

Ce Folder reprend les informations essentielles d'une Mobilité Erasmus sortante. Les détails sont consultables sur notre site Erasmus: www.erasmusconservatoire.be > Erasmus OUT

LA PREPARATION DE VOTRE DOSSIER...

Conditions d'accès à une mobilité Erasmus:

1. **La mobilité ne peut pas être effectuée dans le pays d'origine de l'étudiant ou en Suisse;**
2. **Musique : avoir réussi toutes les UE 601-602-603 ; sous réserve de l'avis du jury de délibération, 6 ECTS résiduels du bloc 3 sont tolérés;**
3. **Théâtre : avoir réussi toutes les UE 601 sauf Philo 601, l'UE Interprétation et pratiques de la scène 602 et l'UE Techniques de la scène 602;**
4. **Respecter les deux deadlines reprises aux points 1 et 2 ci-dessous;**
5. **Vous vous engagez à partir là où votre candidature a été acceptée.**

Attention, certains établissements clôturent la réception des candidatures le 31 janvier !

La procédure est expliquée plus précisément sur le site Erasmus mais vous trouverez ici les documents et informations à préparer avant les deux deadlines des points 1 et 2. ;

1. **Avant les congés d'hiver (décembre)**, vous devez avoir choisi au moins trois établissements où le professeur vous a donné un avis favorable (cet avis n'est pas officiel). Vérifiez également si l'établissement fait partie de nos partenaires ou peut le devenir.
2. Respecter la deadline de réception des candidatures propres à chaque établissement. Toutes vos candidatures devront être envoyées **avant les congés de printemps (avril) !!**
3. Une **lettre de motivation** personnelle dans la langue du professeur concerné et motivant votre souhait de partir en Erasmus avec signature manuscrite ;
4. Une ou plusieurs **lettres de recommandation** de vos professeurs principaux du CrB et adressées au professeur qui vous accueillera, signature manuscrite ;
5. Un **CV européen complet et mis à jour** (avec votre date de naissance, nationalité, adresse, ...)
6. **Trois vidéos youtube** ou autre mais sans mot de passe et libre d'accès : 3 pièces de caractères différents et d'une durée de 25min), PAS DE TELECHARGEMENT. Pour le théâtre, trois liens internet pointant vers une vidéo de présentation personnelle, une lecture de texte et un extrait de spectacle (parfois dans la langue de l'établissement...). PAS DE TELECHARGEMENT !!, un *portofolio* peut également être demandé ;
7. Demander au secrétariat votre **attestation de résultats** et votre **contrat d'étude**;
8. Remplir le **Student Application Form** (UN PAR ETABLISSEMENT !) : voir site Erasmus ;
9. Remplir le **Learning Agreement, uniquement** si l'établissement le demande (UN PAR ETABLISSEMENT !) : voir site Erasmus pour le télécharger ;

Prévoir de venir aux permanences Erasmus au moins toutes les 3 semaines afin de suivre votre dossier. Aucun dossier n'est traité par mail ni par téléphone. Si vous souhaitez changer ou rajouter des établissements dans votre liste de choix après la rentrée de janvier, vous préparerez seuls ces nouveaux dossiers.

AVANT VOTRE DEPART...

1. Dès votre dossier constitué, il faudra **envoyer vos candidatures lors d'une permanence Erasmus** avant les congés de printemps (avril). Il faudra donc vous libérer à ce moment-là. **Attention, certains établissements clôturent la réception des dossiers le 31 janvier**
2. Votre **réinscription au Conservatoire royal de Bruxelles** doit être administrativement en ordre et l'intégralité du minerval doit être payée avant de partir en Erasmus pour recevoir la bourse.
3. L'établissement d'accueil approuvera ou non la demande de mobilité et transmet sa décision au Coordinateur Erasmus du CrB et à l'étudiant concerné. Cette décision est souvent transmise durant les mois de mai ou juin...soyez patients.
4. Dès que vous recevrez la lettre de confirmation, vous pourrez finaliser le **contrat d'étude** et le **contrat de bourse** avec le Coordinateur du CrB; la recherche d'un logement et les modalités de voyage seront organisées par vous mêmes.
5. **Test de langue OBLIGATOIRE, AVANT et APRES le séjour Erasmus** si l'une des langues suivantes est utilisée comme langue principale d'enseignement: allemand, anglais, espagnol, français, italien et néerlandais (sauf s'il s'agit de la langue maternelle de l'étudiant). Le test en ligne évalue les compétences linguistiques – audition, lecture et écriture – selon le Cadre Européen Commun de Référence (CECR). Le test est suivi d'un cours online à suivre entièrement pour une bonne évaluation.
6. **Assurance voyage obligatoire** comprenant une assurance voyage (y compris dégât ou perte des bagages), une responsabilité civile (incluse déjà dans l'actuelle assurance scolaire), les accident set maladies graves (y compris incapacité temporaire ou permanente) et décès (y compris rapatriement).

RAPPEL : C'est l'étudiant qui prend en charge et administrativement et financièrement le logement, l'assurance et le voyage.

DÈS L'ARRIVEE SUR PLACE...

7. Le **contrat d'études (Learning Agreement)** que vous avez préparé peut être modifié «exceptionnellement» et dans les 2 semaines suivant votre arrivée (avec 3 signatures).
8. **Pour recevoir la première tranche de 70% de la bourse sur le compte bancaire de l'étudiant**, quatre documents doivent être envoyés PAR MAIL
 - L'attestation d'arrivée (signée par l'établissement d'accueil)
 - Vérifier auprès du secrétariat du Conservatoire royal de Bruxelles si vous êtes bien en ordre d'inscription + paiement intégral de votre minerval au CrB
 - Mise en ordre du *Learning Agreement* dans les 15 jours suivant l'arrivée et le faire signer par l'établissement d'accueil, vous et le CrB
 - Avoir effectué le test de langue et avoir signé le contrat de bourse